

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2013

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le vendredi 30 août 2013 à 19h00 à la mairie sous la présidence de M Gauthier, maire.

Etaient présents: Mes Duleau, Majesté et Ms Corcket, Gauthier, Marais, Martin, Reynaud et Schaeffer.

Etaient absents: Me Scott et Ms Bureau, Hunter et Puech..

Secrétaire de séance: M Schaeffer.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 14 juin:

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14/06/13 est adopté à l'unanimité: 8 voix pour

## I AVENANT LOT PHARMACIE

Suite à des travaux supplémentaires non prévus dans le lot 2 (menuiseries), le surcoût s'élève à 2750€ HT (coût initial: 43916,30€ HT). Ces travaux se sont avérés nécessaire après le diagnostic « termites »: renfort des « pannes » de la toiture, scellement des poutres existantes...

Le conseil municipal autorise M le maire à signer l'avenant du nouveau contrat à 7 voix pour et une abstention (M Marais).

Un diagnostic « termites » a été effectué aussi sur les bâtiments attenants (500€) et un devis est attendu pour le traitement de l'existant.

Point sur les travaux pharmacie : un peu de retard a été rattrapé au mois d'août. Le chantier d'insertion (doublage murs...) prévoit une seconde équipe à partir du lundi 2 septembre. Le bardage et la menuiserie devraient avoir lieu fin septembre.

## II EMPRUNT CAISSE DES DEPOTS

La rénovation de deux logements dans le cadre du Pact 33 ainsi que le plan de financement ont été validés lors d'un précédent conseil municipal. Reste l'emprunt de 67000€ à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 1,85%.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité, 8 voix pour, pour la souscription de cet emprunt par M le maire.

## III AVIS PPRI

Suite à de nouvelles instructions ministérielles, le PPRI de juillet 2011 doit être modifié. La nouvelle procédure doit intégrer le problème des digues. Pour la commune de Paillet, ne possédant pas de digue, rien ne change. Le conseil municipal demande qu'un point soit refait avec la population, sur le PPRI et le Plan de Sauvegarde, qui doit être remis à jour.

Le conseil municipal se prononce 8 voix pour donner un avis favorable au nouveau PPRI.

## **IV MODIFICATION COMMUNAUTE DES COMMUNES**

En 2014, le nombre de délégués au conseil communautaire baissera (28 pour notre communauté de communes)

Le conseil municipal s'était prononcé pour qu'il y ait à minima 2 délégués par commune et 3 pour la commune de Paillet.

Les autres communes de la CDC sauf une se sont prononcées pour cette répartition.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à l'unanimité des membres présents, 8 voix pour valider la nouvelle répartition du conseil communautaire.

## **V PRISE DE COMPETENCE PLH**

Le Plan Local Habitat est une compétence communale.

Le Pays Cœur Entre 2 Mers propose que l'étude PLH, pour mutualiser les moyens, soit faite au niveau du Pays, composé de plusieurs communautés de communes. Il faut donc que chaque commune cède cette compétence à la CDC dont elle fait partie.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité, 8 voix pour donner à la communauté des communes la compétence de l'étude du Plan Local Habitat.

## **VI QUESTIONS DIVERSES**

1) A partir du 2 septembre: Amandine Vialard, nouvelle employée prendra ses fonctions en remplacement de Laura Bernardi. Son contrat est de 35h; elle fera le nettoyage des écoles et des bâtiments municipaux et aidera à la cantine (surveillance et nettoyage).

2) Ecole: les effectifs seront en forte diminution pour la rentrée de septembre 2013 (110 élèves contre 128 en 2012). L'avantage est le petit nombre d'enfants par classe (17 à 20) mais avec la menace d'une fermeture de classe par l'inspecteur jusqu'au jour de la rentrée.

3) Projet Alec: changer le système de régulation du chauffage des écoles qui fonctionne même quand l'école est fermée. Ce système va être mis en place.

4)

Assainissement Non Collectif: la convention, permettant aux personnes de bénéficier d'une subvention de 3000€ pour se mettre aux normes, signée en 2012 avec l'Agence de l'Eau n'est plus valable. L'assainissement de la commune de Paillet est assuré désormais par le syndicat des eaux de Langoiran. Le syndicat travaillant également avec la SAUR pour l'ANC, devra signer une nouvelle convention avec l'Agence de l'Eau.

5) Information: M Gérardin vend sa maison et possède une bande de terre longeant la salle de sport qui peut intéresser la commune. Le conseil municipal souhaite faire réaliser une estimation par les Domaines pour cette bande de terre.

6) La toiture de la salle Escande doit être refaite début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

